



MAIRIE 21150 MÉNÉTREUX LE PITOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Le dix avril deux mil vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume, VAUTRAIN Yoann, VERRIÈRE Henri, Mesdames ARFEUX Fanny, GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette et JERÔME Michèle.

Absent et excusé : /

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

Affectation des résultats 2024 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».

Budget principal

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	Résultats CA 2023	Virement à la section d'investis- sement	Résultats de l'année 2024	Résultats cumulés au 31/12/2024	RESTES A RÉALISER 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 34 064,65 €		- 55 647,36 €	- 89 712,01 €	131 021,84 € 90 717,00 €	- 40 304,84 €	-130 016,85 €
FONCT	140 461,13 €	46 302,15 €	66 952,44 €	161 111,42 €			161 111,42 €
TOTAL	106 396,48 €	46 302,15 €	11 305,08 €	71 399,41 €			31 094,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la Délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section

d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RÉSULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 ligne 001	-89 712,01€
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	161 111,42€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	31 094,57 €
Total affecté au c/ 1068 :	130 016,85 €
DÉFICIT OU EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget eau et assainissement

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	Résultats CA 2023	Virement à la section d'investis- sement	Résultats de l'année 2024	Résultats cumulés au 31/12/2024	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	299 277,45 €		6 399,57 €	305 677,02 €	- € - €	- €	305 677,02 €
FONCT	3 240,90 €	- €	- 6 652,21 €	- 3 411,31 €			- 3 411,31 €
TOTAL	302 518,35 €	-	252,64 €	302 265,71 €			302 265,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RÉSULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		305 677,02 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		3 411,31 €

Vote du taux des 3 taxes 2025 du bâti/non bâti et taxe habitation des résidences secondaires.

Lors de la préparation du budget, Mme ADDA-ATTOU, conseillère aux décideurs locaux nous a conseillé d'être vigilant suite aux investissements à financer prévus cette année pour continuer à améliorer le cadre de vie de notre village : enfouissements des réseaux électriques et télécoms, réfection des enrobés route de Montbard, rénovation du logement entre autres.

Cette année, nous serons obligés de contracter un emprunt pour le financement d'une partie de ces travaux.

Le maire propose également à l'assemblée d'augmenter les taux d'impositions.

Le maire présente à l'assemblée deux simulations d'augmentation de nos bases d'impôts proposées par Mme ADDA-ATTOU sur sa demande.

Les membres du conseil étudient les taux d'imposition des taxes directes locales taxe foncière « bâti » et taxe foncière « non bâti » et la taxe habitation pour les résidences secondaires, pour l'exercice 2025 et décident de les augmenter de 5%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025 de 5 % comme suit :

- o Taxe foncière sur la propriété bâtie : 37.29 %
- o Taxe foncière sur la propriété non bâtie : 39.08 %
- o Taxe habitation pour les résidences secondaires : 15.35 %

DIT que le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 194 222 €.

Vote du budget primitif 2025 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».

Le maire présente à l'assemblée les budgets primitifs 2025 des budgets « principal » et « eau et assainissement »
L'assemblée examine les différents budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les budgets primitifs 2025 « principal » et « eau et assainissement » établis comme suit :

Budget « principal » :

Fonctionnement en suréquilibre :

dépenses = 344 983 €

recettes = 354 237 €

Investissement équilibré : dépenses et recettes : 763 906 €

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement équilibré : dépenses et recettes : 137 809 €

Investissement en suréquilibre :

Dépenses : 129 475 €

Recettes : 347 514.02 €

DIT que les budgets primitifs 2025 du budget principal et eau et assainissement sont votés au chapitre pour les sections de fonctionnement et investissement

AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections

Budget « eau et assainissement » : admissions en non-valeur – tarifs eau et assainissement 2025.

- **Admissions en non-valeur**

Le maire présente à l'assemblée l'état de présentation et admissions en non-valeur du budget « eau et assainissement », d'un montant de 55 €, représentant une facture concernant la part fixe de l'eau non payée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'admettre les créances admises en non-valeur (article 6541) pour le « budget eau et assainissement », d'un montant de 55 € ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

- **Tarifs eau et assainissement 2025**

Le maire informe l'assemblée que la commune de Venarey-les-Laumes lors de son conseil municipal du 28 mars 2025 a modifié les tarifs de vente de l'eau et de l'assainissement des communes raccordées à leurs réseaux pour 2025.

Le prix du M3 d'eau acheté à la commune de Venarey-les-Laumes n'augmente pas en 2025 soit 0.88 € TTC.

Le prix du M3 d'assainissement passe de 1.275 € à 1.398 € TTC le m3.

La commune de Venarey-les-Laumes avait déjà augmenté les tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2024 et nous devons répercuter cette hausse en 2025 et vu ces 2 augmentations successives, **le maire propose d'annuler les délibérations n° 16 et 17 du 12 avril 2024 et d'appliquer ces nouveaux tarifs.**

Le maire informe l'assemblée que le budget général 2025 doit subventionner le budget eau et assainissement à hauteur de 31 051 € pour pouvoir l'équilibrer.

Le maire précise que les amortissements pénalisent fortement le budget eau et assainissement. Pour 2025 ils s'élèvent à 37 083 €

Le maire propose de revoir les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2025 afin de réduire fortement la subvention versée par le budget général.

Il propose à l'assemblée les tarifs suivants pour la facturation 2025 concernant la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 :

EAU : part fixe 80 € et le m3 d'eau consommé 2.20 €.
ASSAINISSEMENT : part fixe habitants : 80 € ;
Le M3 assainissement : 2.20 €
part fixe Les Enfants du Métro/Colonie : 1880 € ;
part fixe Les Enfants du Métro/maison de repos : 950 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DIT que les délibérations n° 16 et 17 du 12 avril 2024 sont annulées ;

FIXE la facturation 2025 de l'assainissement et de l'eau comme suit, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 :

- part fixe eau : 80 €
- prix du m3 d'eau : 2.20 €
- part fixe assainissement : 80 €
- part fixe assainissement Les Enfants du Métro/Colonie : 1880 €
- part fixe assainissement Les Enfants du Métro/maison de repos : 950 €
- prix du m3 d'eau assainissement : 2.20 €

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision

Questions diverses.

Octobre Rose :

Le maire informe l'assemblée qu'il a participé avec Bernadette HUBERT à la réunion de préparation d'Octobre Rose à l'Office de Tourisme du Pays d'Alésia et de la Seine, le lundi 7 avril :

Prévisions :

- Centre Social : vente d'objets confectionnés par leurs membres.
- Alise Sainte Reine : Collor-run le 19 octobre.
- USCVL : randonnée de 5 kms environ avec départ de Venarey les Laumes et arrivée à Pouillenay.
- Ménétreux-le-Pitois : courir ou marcher avec Auxois Morvan Triathlon le 4 ou le 25 octobre.

Fin de séance : 22h50